

# BUREAU DE VÉRIFICATION CHAPITEAUX TENTES STRUCTURES - BVCTS®

Habilité du Ministère de l'Intérieur - Arrêté du 23-01-1985

Président Directeur Général : Jack MERVIL

Expert honoraire près la Cour d'Appel de Versailles  
Conseiller de l'Enseignement Technologique (Académie de Paris)  
Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)



## ENQUETE TECHNIQUE

Nos réf : jm/ad – interouge

### I – DEMANDEUR et FABRICANT

SOCIETE INTEROUGE.COM  
2 RUE GUTENBERG  
63100 CLERMONT FERRAND

### II – MISSION

- Vérification et centralisation des éléments relatifs à une structure 3 x 3 m pliante
- Établissement d'un registre de sécurité, selon l'article R 123.51 du Code de la Construction et de l'Habitation.

### IV – CARACTERISTIQUES

- Dimensions  
modules de 3 x 3 m.
- Matériau : Aluminium – Règles applicables AL 76
- Coloris : blanc et fenêtres cristal.
- Toile  
La toile est classée M2 selon PV n° 15317-11 en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 délivré par SNPE et PV N° 15324-11 en date du 11 mars 2011 délivré par SNPE par analogie à l'article CTS 8 de l'arrêté du 23.01.1985.

*Toute correspondance est à adresser à Monsieur Jack MERVIL*  
.../...

427, route d'Hazebrouck - Manoir du Laurier - BP 37 - 59660 MERVILLE • Tél 03 28 48 39 39 • Fax 03 28 49 67 62

Internet : MERVIL@wanadoo.fr • Site : WWW.ASPEC.FREE.FR

Formation : M. TANCRÉ : 06 08 88 72 38 • Technique : M. BENAULT : 06 07 38 22 79 • Comptabilité : Mme DOUCHET : 03 28 48 00 12

## **V – STABILITE MECANIQUE**

La stabilité mécanique : montage assemblage est conforme jusqu'à un vent ultime de 70 km/h selon les indications fournies par le fabricant.

Il tiendra lieu de s'assurer à chaque nouvelle implantation que les structures sont lestées ou ancrées à raison de 50 kg par poteau

Un haubanage est obligatoire en toutes circonstances.

## **VI - VERIFICATION :**

Vérification effectuée le : 24 janvier 2013  
Validité jusqu'au : 23 janvier 2015  
Lieu : CLERMONT FERRAND  
Par : Monsieur TANCRE  
En présence de : Monsieur GORIN

### A l'exploitation

Il tient lieu, lors de chaque utilisation :

- d'implanter la structure à plus de 8 m. de toute autre structure CTS et de tout autre Établissement Recevant du Public

Les tentes ne recevront pas plus de 50 personnes maximum, en simultanée.

## **VII - CONCLUSION :**

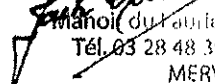
Nous émettons un avis favorable en ce qui concerne l'état apparent par analogie à l'art. CTS 34 de l'arrêté du 23.01.85 modifié, et par analogie à l'art. R 123.20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Fait à Merville, le 19 mars 2013**

**Le Président Directeur Général,**

**Jack MERVIL**

BUREAU DE VERIFICATION  
DES CHARPENTES TENTES STRUCTURES  
(BVCTS)

  
Manoir du Fauquier - BP 37 - 59660 MERVILLE  
Tél. 03 28 48 39 39 - Fax. 03 28 49 67 67  
MERVIL@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT  
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**  
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 01/03/2011

N° 15317-11

MATERIAU PRESENTE PAR : SARL INTEROUGE.COM  
2 Rue Gutenberg  
63100 Clermont Ferrand  
FRANCE

REFERENCE COMMERCIALE : IN 520 NE-PVC

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester enduit sur les deux faces de PVC  
ignifugé  
Masse surfacique : 520 g / m<sup>2</sup>  
Epaisseur : 0,46 mm  
Coloris présenté : blanc

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique

CLASSEMENT :

M2

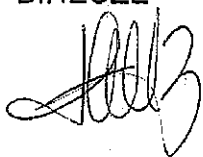
DURABILITE DU CLASSEMENT : **non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 15317-11 du 01/03/2011

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 01/03/2011

Chef du Laboratoire  
"Essais au Feu"  
B.HEUZE



Responsable de l'essai

D. DI EGIDIO



Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.